



Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote des comptes administratifs présentés. Il propose au Conseil de désigner un Président de séance pour ces points de l'ordre du jour. **Mme Bérénice LUCHIER** est désignée à l'unanimité.

**2021-06 VOTE DES TAUX 2021 DE FISCALITE DIRECTE**  
**7.2**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Le Conseil municipal,

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2021 à :

- Taxe d'habitation : .....8.93 % (A titre d'information mais non soumis au vote)
- Taxe sur le foncier bâti : .....23.80 % ( intègre la part départementale : 23.80 % est la somme à compter de 2021, de : - la part communale 12.22% et - la part départementale 11.58% )
- Taxe sur le foncier non bâti : .....53.92 %

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

DIT que les crédits relatifs aux recettes correspondantes seront inscrits au budget principal, section de fonctionnement, chapitre 73.

**2021-07 VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020**  
**7.1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Le Conseil municipal,

DECLARE que les comptes de gestion des budgets Commune, Eaux et Assainissement dressés, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**2021-08 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE**  
**7.1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Le Conseil municipal,

DONNE acte au Maire de la présentation du compte administratif 2020 – budget Commune dont les principaux résultats figurent ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 729 764.37	717 690.26
DEPENSES	1 418 639.25	1 324 312.05
RESULTAT DE L'EXERCICE	311 125.12	-606 621.79
Excédent n-1 reporté	1 107 137.62	325 159.76
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2020</b>	<b>1 418 262.74</b>	<b>- 281 462.03</b>

CONTASTE les identités en valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE et APPROUVE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2021-09 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – EAUX ET ASSAINISSEMENT**

**7.1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

DONNE acte au Maire de la présentation du compte administratif 2020 – budget Eaux et Assainissement dont les principaux résultats figurent ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	255 910.16	252 499.68
DEPENSES	256 718.02	253 312.69
RESULTAT DE L'EXERCICE	-807.86	-813.01
Excédent n-1 reporté	369 910.91	64 074.13
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2020 (excédent dans les 2 sections)</b>	<b>369 103.05</b>	<b>63 261.12</b>

CONTASTE les identités en valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARRETE et APPROUVE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

CHARGE le Maire de l'exécution et la publication de ces décisions.

**2021-10 VOTE DE L'AFFECTION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNE**

**7.1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

CONSTATE que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent de fonctionnement .....1 418 262.74 €
- un déficit d'investissement .....281 462.03 €

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

- Recette de fonctionnement :  
Chap. 002 - excédent de fonctionnement reporté : .....1 136 800.71 €
- Recette d'investissement :  
Art. 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : .....281 462.03 €
- Dépenses d'investissement :  
Chap 001 – déficit d'investissement reporté : .....281 462.03 €

**2021-11 VOTE DE L'AFFECTION DES RESULTATS – BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT**

**7.1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

CONSTATE que le compte administratif 2020 présente :

- un excédent en section de fonctionnement .....369 103.05 €
- un excédent en section d'investissement .....63 261.12 €

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2020 au budget primitif 2021 comme suit :

- Recette de fonctionnement :  
Chap. 002 - excédent de fonctionnement reporté : .....369 103.05 €
- Recette d'investissement :  
Chap. 001 - excédent d'investissement reporté : .....63 261.12 €

**2021-12 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE**

**7.1**

Le budget primitif Commune 2021, ci-dessous détaillé par chapitre, est équilibré :

- En section de fonctionnement à .....2 647 327.15 €
- En section d'investissement à ..... 1 287 450.50 €

Section	Dépenses/recettes	Chap.	BP 2021	Propositions en €
F	D	011	Charges à caractère général	674 504.89
F	D	012	Charges de personnel et frais assimilés	848 166.97
F	D	014	Atténuation de produits	85 000.00
F	D	65	Autres charges de gestion courante	261 067.24
F	D	022	Dépenses imprévues	50 000.00
F	D	023	Virement à la section d'investissement	680 049.37
F	D	66	Charges financières	35 038.68
F	D	67	Charges exceptionnelles	13 500.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>2 647 327.15</b>
F	R	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 136 800.71
F	R	013	Atténuation de charges	20 135.00
F	R	70	Produits des services et du domaine	123 418.69
F	R	73	Impôts et taxes	1 065 478.53
F	R	74	Dotations, subventions et participations	150 320.00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	135 428.07
F	R	76	Produits financiers	100.00
F	R	77	Produits exceptionnels	15 646.15
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>2 647 327.15</b>

Section	Dépenses/recettes	Chap/Opé	BP 2021	Propositions en €
I	D	001	Résultat d'investissement reporté	281 462.03
I	D	10	Dotations, fonds divers	2 402.69
I	D	16	Remboursement d'emprunt	303 176.21
I	D	opé 1	Voirie parking mobiliers urbains	140 099.11
I	D	opé 2	Bâtiments communaux, annexes et mobiliers	50 210.13
I	D	opé 3	Ecole, cantine garderie et mobiliers	44 478.10
I	D	opé 6	Contrat Départemental : nouvelle cantine, aire de jeux, city stade	425 622.23
I	D	020	Dépenses imprévues	40 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>1 287 450.50</b>
I	R	021	Virement de la section de fonctionnement	680 049.37
I	R	10	Dotations, fonds divers et réserves	325 752.03
I	R	13	Subventions d'investissement	281 649.10
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>1 287 450.50</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

VOTE le budget primitif 2021 – Commune arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement :
  - Dépenses ..... 2 647 327.15 €
  - Recettes ..... 2 647 327.15 €
- En section d'investissement :
  - Dépenses ..... 1 287 450.50 €
  - Recettes ..... 1 287 450.50 €

### 2021-13 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – EAUX ET ASSAINISSEMENT

#### 7.1

Le budget primitif Eaux et Assainissement 2021, ci-dessous détaillé par chapitre, est équilibré :

- En section de fonctionnement à 541 702.05 €
- En section d'investissement à 525 721.24 €

Section	Dépenses/recettes	Chap.	BP 2021	Propositions en €
F	D	11	Charges à caractère général	55 237.40
F	D	65	Autres charges de gestion courante	6 000.00
F	D	022	Dépenses imprévues	10 000.00
F	D	023	Virement à la section d'investissement	229 299.33

F	D	66	Charges financières	18 342.66
F	D	67	Charges exceptionnelles	1 000.00
F	D	68	Dotations aux provisions	719.87
F	D	042	Dotations aux amortissements	221 102.79
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>541 702.05</b>
F	R	002	Résultat de fonctionnement reporté	369 103.05
F	R	70	Produits des services et du domaine	40 000.00
F	R	74	Dotations, subventions et participations	0.00
F	R	75	Autres produits de gestion courante	40 124.00
F	R	77	Produits exceptionnels	2 475.00
F	R	042	Amortissements	90 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>541 702.05</b>

Section	Dépenses/recettes	Chap. ou Opération	BP 2021	Propositions en €
I	D	020	Dépenses imprévues	10 000.00
I	D	16	Remboursement d'emprunt	78 736.30
I	D	opé 1	Eaux-Forage des Trois Vallées	39 907.73
I	D	opé 2	Eaux-Réseaux adduction eau potable	90 000.00
I	D	opé 7	Asst-Réhabilitation extension	129 949.77
I	D	opé 8	Eaux-Hydrants et divers	26 844.44
I	D	opé 9	Schéma Directeur d'Assainissement	60 283.00
I	D	040	Opérations d'ordres de transfert entre section	90 000.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>525 721.24</b>
I	R	10	Dotations, fonds divers	12 058.00
I	R	001	Excédent reporté	63 261.12
I	R	021	Virement de la section de fonctionnement	229 299.33
I	R	040	Opérations d'ordres de transfert entre section	221 102.79
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>525 721.24</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

VOTE le budget primitif 2021 – Eaux et Assainissement arrêté comme suit :

- En section de fonctionnement :
  - Dépenses ..... 541 702.05 €
  - Recettes ..... 541 702.05 €
- En section d'investissement :
  - Dépenses ..... 525 721.24 €
  - Recettes..... 525 721.24 €

**2021-14 VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2021**

**7.1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

**1. LOYERS COMMUNAUX**

- CONFIRME comme suit le tarif des loyers communaux : (MAJ/indice IRL 3<sup>ème</sup> trim)

Adresse	Montant mensuel du loyer 2021 (x130,59/129.99)
23 rue Maurice Cléret	640.49
10 rue Contamine	355.43
28 rue Maurice Cléret	436.08
1 Côte Guépin	525.30
30 rue Maurice Cléret	567.95
14 rue de Versailles	251.15
9 rue de Houdan	497.63

- DECIDE d'appliquer un forfait de charges d'un montant de 100 euros par an réparti mensuellement pour le 30 rue Maurice Cléret.
- DECIDE de demander le versement d'un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer.
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

**2. LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

- CONFIRME comme suit le tarif de location des salles :

Forfait 24 h				
Salle	Hab. Septeuil*	Hors Septeuil*	Asso° Septeuil	Asso ° CCPH
<b>Foyer Rural</b>				
Location	450 €	800 €	260 €	360 €
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €
<b>Mille Club</b>				
Location	150 €	420 €	60 €	160 €
Caution	600 €	600 €	600 €	600 €
<b>Hussardière</b>				
Location	230 €	530 €	120 €	220 €
Caution	600 €	600 €	600 €	600 €

Forfait 4 h				
Salle	Hab. Septeuil*	Hors Septeuil*	Asso° Septeuil	Asso ° CCPH
<b>Foyer Rural</b>				
Location	150 €	380 €	75 €	150 €
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €
<b>Mille Club</b>				
Location	70 €	220 €	35 €	70 €
Caution	600 €	600 €	600 €	600 €

Hussardière				
Location	120 €	250 €	60 €	120 €
Caution	600 €	600 €	600 €	600 €

- Habitant de Septeuil : contribuable septeuillais
- Hors Septeuil : non contribuable septeuillais et non associatif
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.
- AUTORISE Monsieur le Maire a accordé la gratuité des salles en fonction de la motivation de la demande.
- PRECISE que seule la salle de la Hussardière sera mise à disposition des réunions dans le cadre des élections.

### 3. TARIFS BIBLIOTHEQUE

- CONFIRME comme suit le tarif des adhésions à la bibliothèque L'Heure Bleue :

ENFANTS	7,50 €
ADULTES	17,50 €
FAMILLES	22,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

### 4. PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

- CONFIRME comme suit la participation des communes aux frais de scolarité :

ECOLE MATERNELLE	550,00 €
ECOLE ELEMENTAIRE	400,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.
- DIT que les recettes correspondantes seront recouvrées au chapitre 77, article 7788 du budget communal.

### 5. DROIT DE PLACE

- CONFIRME comme suit le tarif des droits de place :

COMMERÇANTS REGULIERS HORS MARCHE DOMINICAL	75 € / trimestre
VENDEUR AMBULANT DE PRODUITS LOCAUX	50 € / trimestre
SEMI REMORQUE OUTILLAGE/DIVERS	90 € / unité
COMMERÇANTS OCCASIONNELS	6 €/ml
FOIRE A TOUT	
Habitant de Septeuil	5 € / ml
Hors Septeuil	7 € / ml
FORAIN	
Manège inférieur à 25 m <sup>2</sup>	20 €
Manège de 25m <sup>2</sup> à 55m <sup>2</sup>	70 €
Manège supérieur à 55m <sup>2</sup>	100 €
MARCHE DOMINICAL	
Le mètre linéaire par trimestre	12.5 €/ml/trimestre
Le mètre linéaire par an	50 €/ml/an

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

### 6. CONCESSION CIMETIERE / COLOMBARIUM

- CONFIRME comme suit le tarif des concessions :

CIMETIERE 15 ANS	150 €
CIMETIERE 30 ANS	390 €
CIMETIERE 50 ANS	660 €
CIMETIERE 100 ANS	1.500 €



COLOMBARIUM 15 ANS – 1 / 2 URNES	550 €
COLOMBARIUM 15 ANS – 2 / 4 URNES	830 €
COLOMBARIUM 30 ANS – 1 / 2 URNES	650 €
COLOMBARIUM 30 ANS – 2 / 4 URNES	910 €
JARDIN DU SOUVENIR	50 €

	1-2 places	2-4 places
CAVURNE 15 ANS	150 €	300 €
CAVURNE 30 ANS	390 €	780 €
CAVURNE 50 ANS	660 €	1320 €
CAVURNE 99 ANS	1500 €	3000 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

#### 7. POMPES FUNEBRES

- CONFIRME comme suit le tarif des services funéraires :

VACATION DE POLICE	25 €
PORTEUR	40 €
FOSSE SIMPLE	110 €
FOSSE DOUBLE	160 €
OUVERTURE	70 €
EXHUMATION	80 €
INHUMATION	30 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

#### 8. EAU - ASSAINISSEMENT

- CONFIRME comme suit le tarif des parts communales pour les services de l'eau potable et de l'assainissement :

PART COMMUNE EAU	0,50 € / m3
PART COMMUNE ASSAINISSEMENT	0,70 € / m3
PART COMMUNALE POMPAGE PRIVE	0,30 € / m3

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

#### 9. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- CONFIRME comme suit le tarif de la participation pour le financement de l'assainissement collectif :

MAISONS NEUVES (en deux fois)	3.500,00 €
MAISON ANCIENNES (en deux fois)	1.500,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

#### 10. STERES DE BOIS

- CONFIRME comme suit le tarif du stère de bois :

COUPE EN 1 M	55,00 €/stère
COUPE EN 50CM	60,00 €/stère
COUPE EN 33 CM	65,00 €/stère

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

#### 11. TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE HORS ABRIBUS

- CONFIRME le tarif 2021 de la taxe sur la publicité extérieure : 15 euros/m<sup>2</sup>  
Par exemple :

Panneau de 1 x 1 m	15 €
Panneau de 2 x 3 m	90 €
Panneau de 3 x 4 m	180 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

## 12. PHOTOCOPIES

- CONFIRME comme suit le tarif des photocopies en noir et blanc :

A4 VERSO	0.18€/unité
A4 RECTO VERSO	0.36€/unité
A3 VERSO	0.40€/unité
A3 RECTO VERSO	0.45€/unité

Le tarif des photocopies couleur sera de 5 centimes supérieur au tarif en noir et blanc.

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

## 13. TENNIS

- CONFIRME comme suit le tarif de la location du court de tennis :

	Durée	Tarif	Caution
Habitant de Septeuil	1 heure	5 €	20 €
	2 heures	8 €	20 €
Hors Septeuil	1 heure	7 €	20 €
	2 heures	10 €	20 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

## 14. LOCATION DE MATERIEL

- CONFIRME comme suit le tarif pour la mise à disposition des matériels communaux suivants :

Matériels	Tarifs / unité / jour	Caution
Tables	9 €	100 €
Chaises	1 €	100 €
Bancs	3 €	100 €
Stand buvette	100 €	100 €
Friteuse	50 €	100 €
Tente 3x6	100 €	1000 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

## 15. LOCATION DE LA SALLE DU DOJO AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES UNIQUEMENT

- CONFIRME comme suit le tarif pour la location de la salle du dojo aux associations sportives uniquement :

Location	220,00 €
Caution	600,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

## 16. TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LE SEPTEUIL MAG

- CONFIRME comme suit le tarif des encarts publicitaires dans le Septeuil Mag

1/1 page : 220 x 307 mm	300,00 €
1/2 page : 192 x 120 mm	180,00 €
1/4 page : 93 x 117 mm	100,00 €
1/8 page : 93 x 55 mm	60,00 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

#### 17. TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LES ABRIS BUS

- CONFIRME comme suit le tarif des encarts publicitaires dans le panneau d'affichage de l'abri bus situé place de la mairie :

mensuel	120 €
semestre	500 €
annuel	800 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021.

#### 18. LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 6 PLACE DE VERDUN

- CONFIRME comme suit le tarif le tarif de la location du local commercial situé 6 place de Verdun :

Durée de la location	Loyer hors charges	Forfait de charges
Journée	15 €	4 €
Week-end	40 €	10 €
Semaine	95 €	30 €
Mensuel	360 €	100 €

- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du **1er juillet 2021**
- DECIDE d'appliquer à chaque signature de contrat : 600 euros de dépôt de garantie et 200 euros pour les frais de ménage éventuels (2 chèques) quelle que soit la durée de location ;
- DECIDE de fixer l'indemnité d'occupation à 200 euros par jour.

#### 19. PARTICIPATION FINANCIERE AU REPAS DU 13 JUILLET

- DECIDE d'adopter la demande de participation financière au repas du 13 juillet :
  - o D'un montant de 5 euros par participant au repas pour les Septeuillais, adultes et enfants à partir de 12 ans.
  - o D'un montant de 10 euros pour les participants n'ayant pas de lien foncier ou fiscal avec la commune de Septeuil ;
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021

#### 20. REDEVANCE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

- DECIDE de fixer la redevance d'occupation temporaire du domaine public :
  - D'un montant de 1 €/m<sup>2</sup>/semaine
  - D'un montant de 4 €/m<sup>2</sup>/mois
- DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1er mai 2021

### 2021-15 **CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE COMMUNALE** **7.5 VISANT LE SOUTIEN AU TISSU COMMERCIAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

APPROUVE la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprises à destination des établissements éligibles de la Commune conformément au règlement en annexe de la présente délibération,

APPROUVE le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,

AUTORISE le Maire de SEPTEUIL à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle.

**2021-16 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES  
4.5 FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT  
PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS  
ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL)  
- CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS  
- CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
le Conseil municipal,

INSTAURE à compter du 01 avril 2021 l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus aux cadres d'emploi : Techniciens et Adjointes d'animation,

INSTAURE à compter du 01 avril 2021 le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus aux cadres d'emploi : Techniciens et Adjointes d'animation,

ABROGE à compter du 01 avril 2021 l'ensemble des primes liées aux fonctions et à la manière de servir mises en place antérieurement au sein de la commune pour ces deux cadres d'emploi.

DIT que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées seront inscrits au budget de la collectivité.

**2021-17 CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AU PROFIT DE L'IFAC  
3.3 ET AVENANT N°1**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
le Conseil municipal,

APPROUVE la convention de prestation de service entre la commune de Septeuil et l'IFAC 78,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de prestation de service entre la commune de Septeuil et l'IFAC 78.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'avenant n°1 à la convention de prestation de service entre la commune de Septeuil et l'IFAC 78.

**2021-18 DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET PROJET DE CESSION A  
3.5 YVELINES FIBRE – PARCELLE DU NRO**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
le Conseil municipal,

CONSTATE la désaffectation du domaine public de la voie communale de la parcelle ZC 129, issue de la division de la parcelle ZC 24, selon le projet de division annexé à la délibération,

APPROUVE le déclassement du domaine public communal de la parcelle ZC 129, issue de la division de la parcelle ZC 24 pour la faire entrer dans le domaine privé communal.

CHARGE le Maire de prendre un arrêté municipal d'enquête publique portant sur la désignation d'un commissaire enquêteur ayant pour but le déclassement et la désaffectation de la parcelle ZC 129, issue de la division de la parcelle ZC 24 en vue d'aliénation.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures de publicité en lien avec l'enquête publique,

**2021-19**      **DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET PROJET DE CESSION A**  
**3.5**            **M. BROTONNE –PARCELLE RUE DES TILLEULS**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
le Conseil municipal,

CONSTATE la désaffectation du domaine public de la voie communale au droit de la parcelle ZD 507 située rue des Tilleuls sur une surface de 31 m<sup>2</sup>.

APPROUVE le déclassement du domaine public communal de la voie communale au droit de la parcelle ZD 507 située rue des Tilleuls pour la faire entrer dans le domaine privé communal comme visé par le projet de division annexé à la délibération,

CHARGE le Maire de prendre un arrêté municipal d'enquête publique portant sur la désignation d'un commissaire enquêteur ayant pour but le déclassement et la désaffectation de la voie communale au droit de la parcelle ZD 507 située rue des Tilleuls en vue d'aliénation.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures de publicité en lien avec l'enquête publique,

La séance est levée à 21h00.

Septeuil, le 07 avril 2021

Le Maire, Dominique RIVIERE

